

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2009

Présents : Pierre ROUMILHAC, Laurent IMBERT, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, , Alexandre COLIN, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET, Jean-Marc NEGRIER

Absents : Hélène MAGRIT, Sammantha LEBRAUD, Denis DERVIN

Secrétaire de séance : Christophe BOISSEUIL

Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Classement de la voirie communale :

La DDE nous a finalisé un dossier de classement de la voirie communale. Ce nouveau tableau nous permet de gagner plus de 4 km de voirie, qui existaient, mais n'étaient pas répertoriées, et ne servaient par conséquent pas aux bases de calcul des diverses dotations (DGF notamment). La nouvelle longueur totale, intégrant la totalité des voies, ainsi que les places de l'église et de la salle polyvalente, est de Km. Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité ce classement.

Indemnité de conseil du receveur :

Comme annuellement, le trésorier sollicite la commune pour son indemnité de conseil. Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer cette indemnité.

Création d'un poste d'agent de maîtrise :

Jean-Louis a passé avec succès son examen d'agent de maîtrise. La commune n'a pas d'obligation de création de poste, mais c'est une juste mise en valeur de ses compétences nouvelles acquises. Le coût supplémentaire sera nul, car seules ses responsabilités changent, son indice de salaire reste identique, pendant les six prochaines années, hormis les changements d'échelon dus à l'ancienneté. Après délibérations, compte tenu que la création de ce poste n'engendre pas de nouvelles dépenses pour la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer ce poste. Le dossier sera transmis auprès du comité administratif paritaire, afin de solliciter son avis.

Médaille d'honneur communale :

Gilbert Rodier a été conseiller municipal pendant 24 ans. Lors de la cérémonie du 8 mai, il a sollicité le maire pour savoir s'il serait éligible à l'attribution de la médaille communale. Après renseignements, il est possible d'attribuer la médaille d'honneur communale, échelon argent, à tout titulaire ou ancien titulaire d'un mandat électif pendant 20 ans au moins (décret n°2005-46 du 25 janvier 2005). La demande doit être faite auprès de Madame le préfet avant le 15 octobre pour une attribution au premier janvier. La remise de cette distinctions pourrait être effectuée lors des vœux 2010. Après délibérations, le principe d'attribution est retenu à l'unanimité, mais le conseil souhaite s'assurer que d'autre prétendants puissent éventuellement être recensés. La décision finale sera donc prise lors d'un prochain conseil.

Mise à disposition du terrain communal à l'ACCA :

L'association dispose actuellement d'une convention lui permettant d'utiliser une partie de la parcelle communale n° C 100 au Maubert, ou est située leur cabane de chasse. Cette convention est annuelle et doit donc faire l'objet d'une demande, ce qui a été fait. Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité la reconduction de la convention pour la saison 2009-2010.

Point sur la numérotation, voirie :

La commission numérotation s'est réunie vendredi 29 mai, et le dossier avance. Les rues sont délimitées, seuls deux secteurs restent à éclaircir, une réunion avec les habitants concernés est à programmer sur les secteurs des Gatines et du Monteil, ainsi que vers la Beige - Chanderaud - Les Suchauds, sur la route du Maubert. La date retenue est le vendredi 25 juin à 19 heures.

Il semble également utile de revoir la signalétique de l'ensemble de la commune, ce qui peut être confié à la DDE, dans le cadre de l'ATESAT, ou à un cabinet privé.

La DDE, dans un courrier récent nous informe qu'elle ne sera pas en mesure d'assurer la maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de la route de Gattebourg, compte tenu que le montant risque d'être supérieur à 30 000 €, ne rentrant de ce fait pas dans le cadre de l'ATESSAT. Il est nécessaire de réfléchir au projet, qui est complémentaire à la numérotation.

Le conseil municipal prend acte des travaux effectués, et décide à l'unanimité d'étudier la réfection de la signalétique, en vue de monter un dossier de financement.

Organisation du 14 juillet :

Le feu sera tiré par Gerard Sarre pour un coût de 3000 euros, et le bal animé par Music Alain de Limoges pour 480 euros. Le comité des fêtes et l'auberge participent comme l'année passée, en organisant les

casse-croute pour l'un et la buvette pour l'autre.

Christophe, Daniel, Alexandre et Jean-Louis ont installé des gaines électriques afin de faciliter le passage des câbles, ainsi qu'un mat pour fixer l'éclairage du parking. Il reste à mettre en place le câblage, l'installation de l'éclairage (projecteurs et guirlandes), et surtout du parquet. Ces opérations peuvent être effectuées le lundi, et le rangement doit être fait le lendemain. Outre la participation du comité et de l'auberge, il est nécessaire d'avoir du personnel bénévole parmi les conseillers.

Questions Diverses :

Défense incendie :

Le contrôle annuel du SDIS fait apparaître de nombreux dysfonctionnements sur le territoire communal. Outre les petits villages qui ne sont pas conformes, plusieurs points sont plus inquiétants : Le Bourg, Beauchamps, le Chablard et le Maubert.

Pour le Bourg, le manque de débit de la bouche serait dû à un étranglement des canalisations en amont de Charbonnières, mais, selon Véolia, il est possible d'alimenter par un bypass situé à Gattebourg. La zone de Beauchamps nécessite des travaux sur la borne, mais l'étang de Charbonnières est à proximité et peut permettre un pompage direct. Pour le Chablard, si les canalisations ne permettent pas un débit suffisant ; Il sera nécessaire d'envisager la création d'une réserve. Au niveau du Maubert, la réserve existe, même si sa capacité est un peu faible (100 m³ au lieu des 120 préconisés). Le seul problème est le dysfonctionnement du flotteur qui devrait la maintenir à niveau. La solution la plus simple et la moins coûteuse consisterait à le supprimer, la mise à niveau devant alors être faite manuellement. Il est également impératif de mettre en place une signalétique appropriée.

Il reste néanmoins de nombreux hameaux non desservis : Le Chézeau, le Cluzeau, Rouffignac, les Bordes, le Liboueix, la sentinelle, les Martinettes, Lavaud et le Logis, Puy plat, le Vieux Pont et Puymartin ont la Gartempe, le secteur des Forges aux Terrades bénéficie de l'étang de Boines, Roche...

Les projets que nous pourrions avoir doivent faire l'objet d'une réflexion de notre part, afin de pouvoir élaborer un programme de défense incendie, avec les financements possibles.

Divagation des chiens :

Nous avons de nouvelles plaintes d'habitants, notamment d'un village, constatant la divagation de chiens. Certaines personnes ont dit ne plus vouloir manger sur leur terrasse, par crainte des animaux. En outre, cette situation génère un climat d'insécurité pour les enfants, ainsi que pour la circulation. Si malgré l'article du bulletin, aucune amélioration n'est constatée, le conseil municipal autorise le maire à faire sanctionner ces infractions au code rural.

Point sur les travaux :

Les travaux concernant la station d'épuration du Maubert sont pré-réceptionnés. La plantation des végétaux (roseaux et saules) sera effectuée par l'entreprise après raccordement des habitations. Le réseau va être construit de juillet à septembre-octobre par les entreprises TPRL et Loizeau, titulaires du marché. Le piquetage, ainsi que le constat préalable d'huissier ont été réalisés aujourd'hui.

En ce qui concerne la cantine, la demande préalable est déposée, la consultation des entreprises va être effectuée de mi juin à mi juillet, les travaux auront lieu sur une période de 2 mois, à compter de mi septembre. La salle sera indisponible du 1er octobre au 15 novembre.

En ce qui concerne le logement, les travaux de peinture trainent un peu en longueur, mais vont être terminés prochainement.

Intervention de Gremair :

Il est souhaité qu'un marquage au sol puisse être effectué préalablement à l'intervention de la société Gremair pour le point à temps.

Séance à huis clos :

Le maire demande la tenue de la fin de la séance à huis clos, pour informer le conseil sur l'évolution de la grippe A. Aucun conseiller n'étant opposé au huis clos, le maire demande donc au public de quitter la salle, en application des dispositions de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales.

Au cours de ce huis clos, il est abordé les questions sur les risques de pandémie de la grippe A.

Une circulaire de Madame le Préfet nous alerte sur le risque de propagation de la grippe A (type H1N1), qui pourrait avoir lieu à l'automne. Il est vrai que si la pandémie devait avoir lieu, les effets pourraient être graves, et avoir de nombreuses conséquences sur la vie de la société. Il ne s'agit pas de psychoser sur le sujet, mais d'avoir et de transmettre des informations réalistes à la population. Dans cette éventualité, le gouvernement prévoit la mise en place d'une collaboration étroite entre les services de l'état et les collectivités locales.

A l'échelon communal, un certain nombre de dispositions sont à prévoir, notamment l'achat de masques type FFP2, ainsi que la mise en place d'un système de communication envers le public.

Date du prochain conseil : Elle est fixée au jeudi 17 septembre, à moins que des événements nouveaux ne justifient une nouvelle réunion durant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 40.